Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09 OCT. 2026
ID : 087-218719805-20261008-DELIB43-DE

Commune de VAULRY (Haute-Vienne) 87140

Séance du jeudi 08 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 1er octobre 2026

Présents : PÉRIGNON Valérie - THOUVENIN Michel - PUYGRENIER Solange - BOYER Jean-Paul - BOIS Dominique - LACOSTE Dona - DEGUDE Sylvain - HOUZÉ-LOSSIGNOL Béatrice – LOSSIGNOL Christophe

Excusées : Madame PIQUET-MERCIER Olivia donne pouvoir à Madame PERIGNON Valérie
Madame PEROT Frédérique donne pouvoir à Monsieur BOYER Jean-Paul

Absent : Zéro

Monsieur Sylvain DEGUDE a été élu secrétaire de séance

Délibération : N° 2026-43

OBJET : **Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) à partir de l'année 2028**

Madame le Maire,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 *bis* du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à partir de l'année 2028.
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Secrétaire de Séance,
Sylvain DEGUDE

MAIRIE de VAULRY 87140 (Haute-Vienne)

Le Maire,
Valérie PÉRIGNON